



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Etaient présent(e)s :

M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC – M. ANQUETIL - M. BEAUNE - Mme FONTAINE AUGOUY - M. BRUCKMULLER - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS - M. BELLACHES – Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD – M. NEVE - M. DUMONTIER - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent(e)s :

Absents excusé(e)s :

Mme LAPLAIGE donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. VACHER donne pouvoir à M. NEVE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD
M. ROUXEL donne pouvoir à M. DUMONTIER
M. RUIZ donne pouvoir à Mme DOUAY

Secrétaire de séance : M. CHAMBERT

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal est un peu particulier car il va être le premier sans Claude SCHMITT. Il témoigne de sa forme étonnante à 82 ans. Elle était la dernière couchée et première levée. Membre de nombreuses associations, Claude SCHMITT était une femme active. Elle est décédée sur « les planches », comme une artiste. En effet, à l'issue d'une réunion de la Gymnastique Volontaire, elle a été victime d'un malaise suivi d'un arrêt cardiaque durant le transport vers un hôpital parisien.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais entendu quelqu'un dire quoi que ce soit de mal concernant Claude SHCMITT, cette femme lumineuse et toujours attentionnée. Pour souvenir, il indique qu'un portrait a été déposé provisoirement dans la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur ANQUETIL Jimmy, qui intègre le conseil municipal dans de tristes circonstances mais cela fait partie des choses que prévoient la loi. En effet, lorsqu'un conseiller municipal est empêché, c'est le suivant de liste qui l'intègre.

Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en hommage à Madame Claude SCHMITT.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024

Aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNÉE 2024	
100	Signature d'un contrat avec la société « Cœur de Scène Productions » pour la représentation du spectacle «LE CID» le vendredi 24 janvier 2025. Les droits d'entrée pour ce spectacle seront : 14€ Tarif plein – 12€ Tarif seniors +65ans- 8€ Tarif réduit (étudiants-25 ans, personnes handicapés, demandeurs d'emploi) Les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents seront pris en charge par la commune et versement à la société « Cœur de Scène Productions » la somme de 2500€ TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et cérémonies.
ANNÉE 2025	
1	Fixation du tarif séjour neige 2025 à 550€ pour les Mériellois et à 650€ pour les non Mériellois.
2	Signature de la proposition de nouveaux tarifs de spectacles s'ajoutant à ceux déjà existants : 14€-12€-10€-8€. Ces droits d'entrée seront applicables selon de le type de spectacle proposé et le public visé.
3	Demande de financement au Conseil Départemental du Val d'Oise d'un montant de 80 259€ soit 25% du coût total de l'opération de rénovation des toitures et des sols des courts intérieurs ainsi que de relamping en Leds des courts extérieurs du tennis de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
4	Demande de financement à la Préfecture du Val d'Oise au titre du "Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" d'un montant de 129 301€ soit 25% du coût total de l'opération de rénovation énergétique des toitures et des bardages du gymnase Breittmayer de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
5	Demande de financement à la Préfecture du Val d'Oise au titre du "Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" d'un montant de 250 856€ soit 25% du coût total HT de l'opération de rénovation énergétique du complexe Espace Rive Gauche de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
6	Signature de l'acte de sous-traitant avec la société AXIMUM sise Bât C – 58 quai de la Marine 93450 L'ILE SAINT DENIS (Siège social 8 rue Jean Mermoz 78114 MAGNY LES HAMEAUX), sous-traitant de la société EIFFAGE, pour le marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif intérieur – extérieur, d'éclairage de mise en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations festives de la ville de Mériel, pour les prestations de maintenance préventive et curative de la SLT, année 2025. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 2 200,00 € HT et le sous-traitant ne bénéficie pas du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivants.
7	Signature de l'avenant n°1 au contrat de maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux avec la société SPP, domiciliée 119 rue Salvador Allende 95870 BEZONS. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 423,50€ HT soit 508,20€ TTC. Le montant du contrat initial est porté à 2 456,30€ HT soit 2 947,56€ TTC. Les crédits nécessaires, sont inscrits au Budget Primitif 2024, sur le chapitre 011 imputation 6156/020/TECH, et l'engagement de dépense n°1161 a été créé, sous le numéro de marché 2023MA04.
8	Demande à la Préfecture du Val d'Oise dans du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention d'un montant de 250,00 euros. Le coût de cette action est estimé à 517,92€ HT soit 621,50 € TTC. Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Primitif 2025.
9	Sollicitation du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif Val d'Oise Territoires rubrique Sports « Gymnase à proximité de collèges départementaux » pour l'octroi d'un financement de 181 204€ soit 35% du coût total de l'opération de rénovation énergétique des toitures et des bardages du gymnase Breittmayer de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

10	<p>Demande d'une subvention au taux de 30% au Conseil Régional d'Ile de France pour l'acquisition d'un gilet pare-balles estimé à 517,92€ HT soit 621,50€ TTC.</p> <p>Les crédits nécessaires à l'opération seront prévus au Budget Primitif 2025.</p> <p>La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité auprès du Conseil Régional d'Ile de France et le taux réellement attribué.</p>
11	<p>Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société MEL, représentée par Mr LARUELLE, sise 4 villa des Passe-crassane – 95390 SAINT-PRIX, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et du bardage du bâtiment gymnase Georges Breittmayer à Mériel.</p> <p>La convention est signée pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800 € TTC.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivant sur le chapitre 23 imputation 2313/3212/TECH, et l'engagement de dépense n°107/2025 a été créé, sous le numéro de marché 2025MA11.</p>
12	<p>Signature de l'avenant n°1 au marché de prestations de surveillance et de gardiennage de bâtiments publics à Mériel avec la société T2S SÉCURITÉ PRIVÉE sise 1 Square Augustin Pajou, 92260 FONTENAY AUX ROSES, pour une durée de 12 mois, soit du 01 février 2025 au 31 janvier 2026.</p> <p>L'avenant n'a pas d'incidence financière sur la montant maximum HT du marché qui demeure à 90 000€ HT.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 sur le chapitre 011 imputation 020/CULTURE, sous le numéro de marché 2023MA10.</p>
13	<p>Signature pour une durée de trois ans d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à compter du 1er janvier 2025 pour la mise à disposition d'agents pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail.</p> <p>Cette convention sera renouvelable tacitement une fois pour une période de trois ans.</p> <p>La collectivité participe aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail accomplies selon des tarifs forfaitaires ou horaires fixés et révisés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG.</p> <p>Le coût horaire de ces prestations est fixé à 77,00€ TTC pour l'année 2025.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivants sur le chapitre 011, imputation 611/020/SST.</p>
14	<p>Signature d'un contrat d'accueil n°6448-6215 avec la Ligue de l'Enseignement / FOL Haute-Vienne relative au séjour été du 14 au 19 Juillet 2025 pour 24 adolescents et 4 éducateurs.</p> <p>Le devis du séjour comprend la pension complète et l'hébergement sur 6 jours, à partir du lundi après-midi 14/07/2025 goûter et dîner inclus jusqu'au samedi 19 /07/2025 suivant au matin petit déjeuner et déjeuner en panier repas inclus et 4 activités (Kayak , Voile et 2 animations environnementales).</p> <p>Le coût total de ce contrat est de 6 702€ TTC, payable en trois fois ; 1er versement de 2011€ au moment de la signature du contrat, avant le 20/02/2025. 2ème versement de 3 351€ un mois avant l'arrivée sur site soit le 14/06/2025 et le dernier versement de 1 340€ à réception de la facture, correspondant au solde réajusté au retour du séjour.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, sur le chapitre 011 imputation 332/611 SPORT, et l'engagement de dépense n°159 a été créé.</p>

DÉLIBÉRATION N°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Maire indique que la rédaction de cette délibération a été faite sans le vote de la loi de finances et dit qu'un résumé a été envoyé à toutes les communes par le sénateur FARGEOT, indiquant les points importants suivants :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui vient compenser la TVA en matière d'investissement devait antérieurement faire l'objet d'une potentielle baisse mais est maintenu à hauteur de 16.4%
- Projection d'un PowerPoint expliquant le décret 2025-86 : ce document explique que les cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) vont augmenter de 3 points tous les ans pendant 4 ans. Sous l'ancien gouvernement il était question que ce soit 4 points sur 3 ans. La conséquence immédiate de cette augmentation pour les

communes est une hausse de 39%. Pour synthétiser, Monsieur le Maire explique que depuis 1974 existe un mécanisme de solidarité entre les caisses de retraite. En effet, les unes renflouent les autres. A titre d'information et depuis sa création, la CNRACL a contribué à hauteur de 100 milliards d'euros pour soutenir les autres caisses de retraite. Aujourd'hui, elle est en difficulté et requiert des contributions aux collectivités locales. Ainsi, in fine et à périmètre constant, le coût de la masse salariale va augmenter sans embaucher qui que ce soit. Cette contribution représentera à peu près 250 000 euros supplémentaires, somme à supporter par la commune en masse salariale (ce montant équivaut à l'embauche de 7 personnes à temps plein). Il regrette que même en maîtrisant la masse salariale, la ville devra supporter ce coût supplémentaire.

- Les subventions nationales de l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert) vont diminuer en passant de 2 milliards à 1.15 milliards d'euros. Le Département et la Région ont déjà annoncé une baisse des subventions aux communes.
- Le Département a délibéré sur une baisse des subventions aux communes de près de 40%.
- Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) intégrant des communes contributrices qui renflouaient les caisses de l'État contribuait à une économie de 1 milliard à l'État. La ville de Mériel ne devrait pas être concernée par ce dispositif.

Madame QUESNEL commence la lecture générale du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et indique que comme chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la commune doit débattre sur les orientations budgétaires de l'année qui arrive.

Deux chapitres sont présentés. Le premier, reprend les informations données par Monsieur le Maire précédemment, toujours dans un contexte économique mondial, européen et national. Le deuxième chapitre présente les orientations budgétaires et rappelle les priorités de l'équipe municipale en place. Ainsi, le chapitre deux fait apparaître la poursuite de l'aménagement de l'agrandissement de l'école Château Blanc. Les grands investissements tendent à la préservation du patrimoine avec les toitures, le musée Jean Gabin. L'évènementiel est un axe conservé. Madame QUESNEL indique rappelle la volonté municipale de ne pas augmenter la le taux des impôts.

Elle présente la section de fonctionnement avec les dépenses réelles dans un petit schéma. Pour rappel, les dépenses votées en 2024 s'élevaient à 6 836 150 euros. Une augmentation est prévue en 2025 pour un montant de 7 054 000 euros. Cette évolution permet d'augmenter l'enveloppe destinée aux subventions en faveur des associations. En effet, ce tissu associatif, chaque année, accompagne les adhérents et les projets municipaux. Figure dans ce montant également le budget de la caisse des écoles ayant été repris par la mairie

Au niveau social, Madame QUESNEL indique que l'enveloppe du CCAS va également être augmentée. Cette évolution est nécessaire au regard de l'augmentation des tarifs, notamment pour le portage de repas, pour les aides d'urgence, les nouveaux bénéficiaires et les personnes qui se manifestent grâce à l'association Episol mais aussi par rapport aux subventions d'utilité sociale et tous les événements pour les seniors (repas de fêtes, sorties). Ces évènements sont vraiment nécessaires puisqu'ils plaisent bien et auxquels les Mériellois participent.

L'espace de vie sociale sera davantage agencé. De nouveaux projets verront le jour tels que le passeport citoyen, les bourses au permis et les bourses BAFA.

Le budget fonctionnement de la police municipale accroit au regard de l'augmentation des prestations en matériel et au carburant mais aussi de l'arrivée d'un nouvel agent faisant suite au départ du chef de poste, lui-même remplacé par son adjoint. Un nouvel équipement est donc nécessaire.

Pour la médiathèque, la ville souhaite poursuivre le renouvellement des stocks, qu'il s'agisse du fonds cinéma ou de culture de manière générale.

Le service jeunesse poursuit l'accès à la salle City Jeune et permet la participation aux animations proposées tout au long de l'année et sur les semaines de vacances scolaires. Les services des sports et loisirs maintient en 2025, deux séjours à l'année, l'un sur la période hivernale et l'autre sur la période estivale pour les 11-17 ans. Le Duathlon, l'évènement sportif annuel à Mériel, perdure tout comme les prestations en EPS pour les écoles et pour les enfants plus jeunes fréquentant le centre de loisirs les mercredis en partenariat avec la salle City et l'ALSH.

Pour les services techniques et l'urbanisme, l'entretien courant des bâtiments se poursuit devant faire face à une charge lourde de matières premières et de fluides. De plus, la commune participe au projet des écoles, avec les propositions souhaitées par les directrices d'école mais aussi le financement des séances piscines et d'équitation.

Dans le domaine du périscolaire, de l'accueil de loisirs, il est constaté une augmentation des effectifs ce qui engendre une hausse des frais de restauration liée au coût de carburant et de matières premières.

La crèche quant à elle n'est pas épargnée par la hausse des coûts pour les couches et les produits d'hygiène. Par ailleurs, la nouvelle directrice propose dorénavant des temps d'échange et des rencontres autour du bien-être de l'enfant, de la parentalité positive.

Ainsi, tous ces éléments contribuent à l'augmentation systématique du budget de fonctionnement.

Dans le domaine de la culture et de l'événementiel, poursuite de la dynamique communale par l'organisation de concerts et de spectacles destinés à tous les publics.

La programmation culturelle va rester diversifiée par notamment le festival du court-métrage pays de Gabin, les fêtes mérielloises dont la fête des enfants en juin 2025, le concert d'été, le feu d'artifice, la fête médiévale mais aussi le marché de Noël.

Madame QUESNEL indique qu'il n'y a pas de modification en termes de communication. Cependant, une refonte du site Internet de la Ville est prévue conjointement à une application mobile qui devrait voir le jour dans le courant de l'année.

Pour finir, les charges de personnel font l'objet, sans surprise, d'une augmentation, et notamment celles liées à l'avancement de grade, l'avancement d'échelon et l'avancement au titre de la promotion interne, tout comme le point supplémentaire de la cotisation CNRACL au 1er janvier, qui représente 3% d'augmentation.

Le maître mot de ce budget reste la prudence, même s'il tend vers le haut.

Les recettes de fonctionnement sont également présentées dans un schéma et estimées chaque année raisonnablement voire, par précaution, de manière pessimiste

L'année dernière étaient inscrits 6 944 481 euros. Pour 2025, il est budgété 6 872 362 euros.

Pour rappel, le taux communal des impôts ne sera pas augmenté.

Madame QUESNEL présente une synthèse des ressources fiscales de la collectivité, faisant apparaître la taxe d'habitation pour les résidents secondaires uniquement, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et le produit fiscal estimé en hausse de 1.15% par rapport à l'exercice 2024.

Sont indiquées les attributions de compensation qui restent inchangées pour le moment, jusqu'à ce qu'il y ait des mouvements au niveau de la zone d'activité. La CCVO3F versera à la ville cette année le montant de 303 847 euros. Apparaît également dans ce schéma, l'évolution de la fiscalité directe présentée en détail de 2022 à 2025. Ainsi, sont mentionnées les dotations habituelles telles que la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine et la dotation forfaitaire.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources InterCommunales) pour lequel la ville est contributeur est toujours pris en charge par la CCVO3F.

Madame QUESNEL explique qu'en page suivante un histogramme présente les autres recettes.

Les dépenses d'investissement sont marquées, entre autre, par la réfection des toitures car les études de maîtrise d'œuvre sont réalisées.

Monsieur le Maire précise que deux gymnases présentent des fuites tout comme dans la partie culture de l'Espace Rive Gauche et des tennis couverts. La ville souhaitait débiter cette réfection par le gymnase Leducq, car il est très utilisé. Cependant, au regard de l'avancement des dossiers, il est très vraisemblable, conditionné par les retours des différents partenaires, que les travaux soient réalisés courant cette année, au sein des tennis couverts et du gymnase Breittmayer. L'année suivante, seraient réalisés les travaux à l'Espace Rive Gauche et au gymnase Leducq.

Madame QUESNEL explique que le projet retardé par le département de l'enfouissement des réseaux, n'est pas inscrit au budget 2025.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'il a des inquiétudes sur la capacité de financement du Département, compte tenu de la loi de finances, et notamment sur le projet de piste cyclable. Ce projet avait été acté et il espère qu'il n'y aura pas de retour en arrière compte tenu de la recherche d'économies du Département à hauteur de 40 millions d'euros.

Madame QUESNEL continue son allocation et mentionne que le musée et la crèche font partie des projets d'investissement. Pour la crèche, la ville est toujours en recherche de nouveaux leviers de financement.

L'EVS (Espace de Vie sociale) sera aménagé, un nouveau citystade sera construit au sein du parc Château Blanc tout comme une aire de jeu à l'école Château Blanc. Sont également programmés, la mise en conformité des bâtiments communaux, la réfection du stade avec l'aménagement d'un pumptrack mais aussi la mise en place d'un parcours santé le long des berges et la restauration de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire précise que la création d'un pumptrack diminuerait les intrusions de caravanes au sein du stade. Cette création réside dans l'idée d'un aménagement naturel avec parcours de vélos à bosses et des buts enherbés.

Madame QUESNEL dit que dans le budget de la voirie est en légère hausse pour pouvoir engager davantage de travaux. En effet, refaire une rue est très onéreux.

Monsieur le Maire précise qu'au regard de la durée de vie d'une rue, du linéaire présent à Mériel et du prix au mètre, il faudrait budgéter annuellement au minimum 300 000 euros. Auparavant le montant était de 100 000 euros. Ce montant sera rehaussé mais pas à hauteur de 300 000 euros en 2025 même si le projet est de tendre à ce montant afin de renouveler progressivement les revêtements des rues de Mériel.

Madame QUESNEL explique que des aménagements vont être effectués dans le cimetière nouveau avec un nouvel abri, des bancs et des poubelles. Le travail de reprises des concessions échues a démarré.

En ce qui concerne la téléphonie, sera mis en place un regroupement de système de téléphonie permettant une évolution à moindre coût.

Pour les recettes d'investissement, Madame QUESNEL indique que la majorité des recettes proviennent du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des emprunts, des subventions et de l'autofinancement. Il est également précisé les restes à réaliser et les restes à percevoir au titre de l'année 2024. L'épargne de la collectivité est indiquée avec un détail de 2021 à 2024.

Elle dit que l'endettement de la collectivité apparaît dans les documents avec la liste des d'emprunts et le capital restant dû.

M. DUMONTIER remercie Madame QUESNEL pour ce travail de présentation exposant le fonctionnement parfaitement clair et détaillé mais il regrette qu'aucun chiffre ne soit indiqué pour l'investissement.

Madame QUESNEL répond que ce sujet est à chaque fois évoqué dans la mesure où il s'agit du débat d'orientation budgétaire et des réunions sont encore en cours. Certaines collectivités peuvent être un petit peu plus précises sur les chiffres car elles votent leur budget en fin d'année. A Mériel, le choix a été fait de voter le budget en mars avec des orientations en février. Il faut savoir que si le budget était voté en fin d'année, il serait nécessaire d'établir un budget supplémentaire. C'est de fait une autre façon de travailler et la commune a opté pour celle pratiquée actuellement. Ainsi, les orientations sont plus exposées sous forme de projets, que de chiffres. Elle dit que le fonctionnement, comme indiqué précédemment, varie plutôt à la hausse puisque tout augmente et qu'il est de fait très facile de chiffrer. De plus, certains excédents sont déjà connus et seront confirmés par le compte administratif. Par ailleurs, elle répète que des investissements auront lieu en 2025 qui relèvent des choix de l'équipe municipale. Des débats ont encore lieu à ce sujet. Madame QUESNEL pense donc qu'il serait malhonnête pour le moment de communiquer des chiffres sachant que rien n'est encore statué.

Madame DOUAY demande s'il est envisagé de garder l'EVS au même endroit, d'aménager l'endroit existant ou de le déplacer.

Monsieur le Maire répond qu'il sera déplacé très provisoirement car l'espace de vie sociale actuel va être utilisé comme base de vie pour les ouvriers qui œuvreront sur le chantier du musée. In fine, l'endroit actuel sera réintégré. Mériel ne possède pas pléthore de bâtiment et de places disponibles. Que ce soit pour les personnes ou pour le matériel, beaucoup de jeux de tiroirs sont faits. À ce jour, l'EVS à vocation à demeurer au même endroit.

Madame DOUAY demande si, l'étude de circulation indiquée dans le projet d'orientations budgétaires, va engendrer encore des coûts et d'autres engagements financiers en 2025

Madame QUESNEL répond qu'il y aura, en effet, des engagements financiers car en rapport avec des préconisations jointes aux conclusions.

Monsieur JEANRENAUD souhaite dire que par rapport à la dernière tribune, il avait été émis l'hypothèse que l'orientation budgétaire ne soit pas finalement sur un mode économique, pour, en tout cas, la vie associative et le social sur la commune. Ainsi, il est plutôt rassuré de voir qu'il y a même une augmentation. Il s'interroge tout de même sur l'équilibre quand le budget fonctionnement augmente de 2.5% et que les recettes sont estimées en baisse de 1.5%.

Madame QUESNEL explique que l'équilibre se fera et qu'il est vraiment, par prudence, prévue 2.5% d'augmentation ; latitude d'ailleurs préconisée. Un débat a eu lieu par rapport à la note de cadrage où il a été demandé aux services de faire un effort et de ne pas aller vers le 2.5% d'augmentation. Encore une fois, la municipalité reste prudente et elle affirme que, bien sûr, les recettes seront à l'équilibre. Si un effort doit être fait c'est ce qu'il sera demandé aux services en dernière ligne droite.

Monsieur NEVE remercie de la clarté de la présentation. Il souhaite revenir sur les indicateurs des ratios imposés par l'État. Les dépenses de personnel, qui restent un indicateur par rapport à la DRF, devraient voir d'autres éléments se greffer sur cette valeur puisqu'il a été évoqué 56 000 euros supplémentaires en 2025

Madame QUESNEL précise que ce montant est celui de la CNRACL.

Monsieur NEVE en déduit donc que si on ajoute ce montant à l'indicateur 2022 on passera à une masse salariale de 63%, à 68 voire 69%, ce qui va être assez pesant. En effet, pour Mériel, comme beaucoup de communes, cela est un sujet qui pèse quand même fortement.

Monsieur le Maire indique que les indicateurs n'ont pas pris en compte la hausse de la CNRACL, puisque le texte date de janvier 2025. Cependant, cela vaut pour toutes les collectivités. Ainsi, la masse salariale, à périmètre constant avec le même nombre d'agents, va augmenter à hauteur de 40% des cotisations retraite.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **PREND ACTE, à l'unanimité**, de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N°2 : Convention avec le club de tennis ATM pour la mise à disposition des équipements

Monsieur le Maire indique qu'il prend la parole à la place de Mme TOURON.

Cette délibération est présentée afin de l'autoriser à signer une convention d'un an, reconductible par tacite reconduction, entre la commune et l'association Tennis de Mériel pour la mise à disposition gracieuse des équipements communaux et la gestion et utilisation des équipements.

Par curiosité, Monsieur JEANRENAUD demande si cette convention existait antérieurement ou si elle est refaite.

Monsieur le Maire explique qu'il en existait une qui n'avait pas été vraiment actée et que l'idée est que le tennis soit traité comme toute association et à tous les égards.

Monsieur JEANRENAUD acquiesce et stipule que cela n'a jamais été le cas depuis 50 ans.

Madame TOURON précise que la MJC et la Pétanque vont également avoir une convention. Le souhait est de remettre à plat toutes les associations qui occupent des lieux privilégiés par rapport à d'autres. Ainsi, des conventions d'occupation et des conventions d'objectifs vont être réalisées.

Monsieur CHAMBERT ajoute qu'il se sent concerné du fait qu'il est été président de nombreuses années de l'association. Certes, il a existé une occupation un peu exclusive du tennis, mais jamais sans faire savoir que les bâtiments n'appartenaient pas à l'association et donc qu'aucune réunion ne pouvait être organisée au sein du club house. Il ajoute que le tennis, de façon unique, a participé au financement du premier tennis couvert.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif étant que le tennis club soit traité comme toute association qui occupe des locaux qui appartiennent à la commune. À ce propos, le service sport fait une inspection tous les vendredis de l'ensemble des installations sportives et ce sera dorénavant, aussi, le cas pour le tennis. L'objectif étant de revenir sur le « droit commun ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver** la convention de mise à disposition d'équipements de tennis avec l'association ATM.

D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°3 : Convention de partenariat entre la commune et l'association ATM pour le reversement de subvention de la FFT perçue au titre des travaux de rénovation de toiture du Tennis

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une convention entre la commune et le club de tennis dans le cadre des futurs travaux, notamment l'isolation des toitures. La Fédération Française de Tennis peut contribuer au financement, sans verser la contribution à la ville mais à l'association. Ainsi, cette délibération permettra la signature de la convention permettant le reversement du montant de la subvention allouée. À titre d'information, les travaux seront engagés cette semaine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver** la convention de partenariat entre la commune et l'association ATM pour le reversement de la subvention de la FFT perçue au titre des travaux de toiture du Tennis club.

D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.

DÉLIBÉRATION N°4 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Madame FONTAINE-AUGOUY indique que faisant suite au recrutement en cours d'un policier municipal et à la réussite au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives d'un agent, le tableau des effectifs est réajusté. Il est proposé de créer un emploi à temps complet au grade de gardien. Cet agent débutera ses fonctions début mars 2025. De plus, il est proposé de créer, toujours à temps complet, un emploi au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, pour Monsieur Victor DEHE. Son poste d'adjoint d'animation est, par conséquent, supprimé tout comme le poste à temps complet au grade de chef de service de police municipale faisant suite au départ de la collectivité de Monsieur MARC. Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des deux collègues du comité social territorial en date du 29 janvier 2025.

Monsieur JEANRENAUD souhaite connaître l'incidence financière. S'il comprend bien le poste de gardien brigadier est moindre que le poste de chef de service de police municipale.

Monsieur le Maire explique que pour l'un des postes créés c'est moins et l'autre c'est plus. En effet, le chef de service de police étant parti, c'est son numéro 2 qui est passé numéro 1 et la numéro 3 qui est passée numéro 2. Le périmètre de rémunération est quasi constant. Le recrutement d'un gardien intervient donc pour compléter les effectifs. Dans la situation de Monsieur DEHE, il est créé un emploi de catégorie B à la suite de sa réussite au concours ETAPS (Educateur des Activités Physiques et Sportives). Antérieurement, il était rattaché à la catégorie C.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, de créer** au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet au grade de Gardien-Brigadier
- 1 emploi à temps complet au grade d'Educateur territorial des activités physiques et sportives

De supprimer au tableau des effectifs du personnel communal à la date de nomination des agents :

- 1 emploi à temps complet au grade de Chef de service de Police Municipale
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint d'animation

Dire que les crédits nécessaires au paiement de ces rémunérations et charges sont inscrits au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION N°5 : Demande d'adhésion au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mériel a introduit dans le règlement intérieur du conseil municipal la possibilité que les listes d'opposition puissent présenter jusqu'à deux délibérations par an. Dans ce cadre, Monsieur JEANRENAUD s'est saisi de cette possibilité et va nous présenter une demande d'adhésion au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme.

Monsieur JEANRENAUD remercie l'équipe majoritaire puisque dans une des tribunes d'octobre ou novembre dernier, il avait lancé le pavé dans la marre sur cette thématique de l'adhésion au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme et est ravi que ce sujet ait été suivi et porté. Il remercie également Madame CALO, Directrice Générale des Services, pour le travail fait en commun. Ce sujet qui, normalement, fait consensus doit apporter du mieux-vivre aux personnes en situation de handicap et d'autisme en particulier.

Monsieur JEANRENAUD explique que ce réseau est un réseau national, avec quelques années d'existence et qui se développe progressivement sur le territoire. Son siège est situé à Limoges. En premier, quelques communes du Limousin ont adhéré, y compris la ville de Limoges qui est la plus grosse ville. En région parisienne, quelques communes sont déjà adhérentes. Cependant, la ville de Mériel devrait être la première des collectivités à adhérer dans le Val d'Oise.

Il indique que ce réseau est un collectif qui a été créé par des anciens professionnels du médico-social et de l'autisme, des médecins psychiatres et aussi des entrepreneurs, des gens du tissu associatif qui ont compris et ont travaillé depuis longtemps cette nécessité d'inclusion. L'inclusion est quand même le grand mot à la mode à prendre avec quelques guillemets tout de même. En effet, il n'est pas possible de faire croire que l'on peut inclure tout le monde aussi facilement. Cependant, il est essentiel de tendre à cette inclusion.

L'adhésion à ce réseau permettra d'avoir une meilleure visibilité des personnes qui sont touchées par l'autisme. Mériel, depuis très longtemps, a un établissement en haut de la ville, La Garenne du Val, dont il a aussi été salarié durant 7 années en tant que chef de service. Cet établissement accueille des adultes en situation d'autisme, soit en accueil de jour, soit via un hébergement, puisqu'il y en a qui vivent sur Mériel. Mais finalement, on s'aperçoit qu'après 20 ans de présence sur la commune, il y a encore énormément de mériellois et de mérielloises qui ne savent pas du tout qu'il existe un établissement sur le territoire communal et qui savent encore moins ce qui s'y passe et quelle est la population accueillie. Pourtant, il y a quand même quelques personnes autistes de cet établissement notamment, qui se promènent, et fort heureusement, de temps en temps dans la commune et qui participent à certaines activités en tant que citoyens.

De plus, puisque l'autisme est de mieux en mieux repéré et en tout cas inclus dans le système scolaire sur les petits niveaux, sur les petites classes en tous les cas, il y a des enfants, diagnostiqués ou pas encore, présentant des troubles autistiques. Ainsi, certains services de la ville pouvaient, d'après ce qu'il a pu aussi comprendre en travaillant avec Madame CALO, éprouver des difficultés de se retrouver avec des enfants autistes sans avoir d'outils d'accompagnement ou savoir comment réagir. Puisqu'il est facile de comprendre que leur façon de communiquer ou d'être avec le reste du monde est différente.

Ce réseau permettra de mieux travailler ensemble, en nous aidant par le biais, notamment de formations du personnel communal. Cela aidera aussi à être porteurs de manifestations sur la commune pour faire davantage connaître ces droits et pouvoir donner une dynamique plus importante et officielle pour le tissu associatif pour sensibiliser l'ensemble des associations à accepter des personnes en situation d'autisme, dans leurs activités lorsque cela est possible. Cette adhésion permettra également de travailler à destination des artisans, des commerçants de la commune, qui eux-mêmes aussi, peuvent être un peu en difficulté lorsqu'ils ont des personnes autistes qui entrent dans leur magasin.

Ainsi, cela va être une dynamique globale pour que tout le monde puisse s'accorder et travailler ensemble.

Monsieur JEANRENAUD indique qu'au-delà de la signature de cette charte, la ville est quand même tenue de rendre des comptes annuellement à ce réseau dressant un bilan des actions menées

permettant l'amélioration des choses. Certaines collaborations vont avoir lieu, dont celle avec l'établissement présent en haut de Mériel qui sera sans doute plus poussée, pour la partie adulte. Il informe qu'il est dorénavant directeur d'un IME (établissement pour les enfants) avec la particularité d'être l'un des deux établissements sur le Val d'Oise à être reconnu comme IME autiste. D'autres pathologies peuvent être accueillies mais cet établissement est particulièrement représenté par la présence de 80 à 85% d'enfants autistes. Ainsi, son établissement pourra aussi aider la commune à donner aux agents de la ville des outils pour savoir comment travailler avec les enfants en situation d'autisme, par le biais de petits moments de formation sur la base d'un « vie ma vie ». Pour exemple, un agent de la commune travaillant avec la petite enfance pourra venir dans cet établissement pour voir les professionnels travailler avec ces enfants. C'est ce type de dynamique qui va être mis en place grâce à cette adhésion.

Monsieur JEANRENAUD lit, à présent, le texte plus officiel et indique le groupe Revitalisons Mériel, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, article 3, soumet au vote des membres du Conseil Municipal la proposition de délibération engageant la commune de Mériel dans une démarche plus affirmée d'inclusion des personnes, enfants, adultes, porteuses de troubles du spectre autistique, en adhérant au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme. Créé en 2022 en Limousin, ce réseau œuvre pour aider chaque municipalité volontaire à construire une inclusion réussie des personnes autistes, enfants et adultes, en changeant le regard des citoyens, en organisant localement la montée en connaissance et en compétence des acteurs locaux, dont les agents municipaux, mais aussi plus largement les associations, les personnels de l'éducation nationale, les commerçants et également en développant un réseau national de mutualisation des forces. En faisant acte de candidature au titre accordé par le réseau Les villes amicales pour l'autisme, la commune de Mériel s'engage à signer la charte, qui a été annexée dans le déroulé du conseil municipal, à impulser une réflexion commune et partagée de la place de la personne autiste dans la ville, en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents municipaux, des associations spécialisées, donc EVA (association qui a les établissements en haut de Mériel), ARP (association qui est son employeur), des habitants et des partenaires de la ville, associations sportives et de loisirs, écoles, collèges. La ville s'engage également à dresser un état des lieux complet de ce qui existe en termes d'inclusion des personnes autistes, élaborer un plan d'action permettant de sensibiliser tous les publics par des formations, conférences, tables rondes, mais aussi de célébrer chaque 2 avril la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, ou encore de lutter contre toute forme d'exclusion et de harcèlement dans les structures municipales gérées par la ville. L'objectif est aussi d'œuvrer à une politique volontariste à la recherche du bien-être des personnes autistes en termes d'écoute, de mobilité, d'accès aux services publics et aux bâtiments municipaux, de communiquer sur l'appartenance de la ville au réseau et de désigner un élu membre du conseil municipal pour représenter Mériel auprès de l'association. L'adhésion au réseau permet de disposer d'un accompagnement pour la mise en place du projet, avec un coût de 1 500 euros la première année et 500 euros les deux années suivantes. Le détail de la prestation et des différentes étapes, la composant, est présenté en annexe.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adhésion de la commune de Mériel, qui deviendrait la première commune du Val-d'Oise au réseau Ville Amicale pour l'Autisme, à autoriser M. le maire à signer la charte, à inscrire au budget le montant de l'adhésion, et à désigner M. Éric JEANRENAUD et M. Christophe CHAMBÉLIN pour représenter la commune au sein du réseau, respectivement en qualité de membres titulaires et suppléants. La présente délibération a fait l'objet d'une présentation d'administration du CCAS du 5 février 2025.

Monsieur le Maire remercie M. JEANRENAUD pour sa présentation et ajoute que l'ensemble du personnel travaillant dans le secteur de l'enfance a déjà été formé, de manière un plus large, au handicap, à la détection mais aussi à l'inclusion. Ainsi, cette adhésion est une continuité de la démarche mise en œuvre par la collectivité. Il remercie également Mme CALO pour son enthousiasme à accompagner ce projet porté par M. JEANRENAUD qui a été le sachant de cette aventure. Monsieur le Maire est ravi de l'apport de cette délibération. Il demande à M. JEANRENAUD quel pourcentage de la population française est touchée par l'autisme.

Monsieur JEANRENAUD répond que ce pourcentage est à moins de 10% et plus précisément entre 5 et 6%. Cela va de l'autisme régressif à l'autisme Asperger, qu'on voit notamment dans les émissions de télé.

Monsieur le Maire dit qu'il existe énormément de parents à Mériel en difficulté. Dans le prochain magazine, le dossier du mois sera consacré à l'autisme au sens large avec une interview d'une maman mérielloise qui a deux enfants autistes. Vu la faiblesse des structures d'accueil en France, ce sujet est une vraie difficulté pour les parents. Il indique, qu'antérieurement, il ne mesurait pas le besoin sociétair de la prise en charge de l'autisme.

Monsieur le Maire indique que la ville a un projet d'accueil médicalisé sur le territoire ayant l'avantage d'offrir des structures d'accueil pour des personnes souffrant de troubles autistiques mais aussi de décompter des places SRU afin d'atteindre 25% de logements sociaux.

Madame DOUAY souhaite savoir comment cette dynamique va être lancée et si un comité de pilotage va être créé.

Monsieur JEANRENAUD dit qu'avant tout, comme vient de le mentionner Monsieur le Maire, une communication sera faite dans le prochain magazine municipal. De plus, le 2 avril 2025 a lieu pour la journée nationale de l'autisme, une soirée conférence – débat sur cette thématique permettant d'officialiser cette adhésion communale, en présence de différents intervenants. Sur la commune, c'est un travail qu'il faudra faire au quotidien, en collaboration avec tous les services de la mairie, voir comment le message sera passé auprès de toutes les instances municipales. Pour sa part, il a déjà pris contact avec la directrice de l'école du centre, qui lui a indiqué que nombreux enseignants seront présents le 2 avril prochain et que le sujet les intéresse énormément. Ainsi, cela permettra aussi une mobilisation du mieux scolaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, de confirmer** le souhait de la commune de devenir membre du Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme et candidater au titre de Ville amicale pour l'autisme.

D'autoriser monsieur le Maire à signer la Charte « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » qui est un acte obligatoire pour l'adhésion.

De décider d'inscrire au budget 2025 le montant de l'adhésion au réseau (feuille de route en annexe)

De fixer les critères d'évaluation de la manière suivante : l'atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien professionnel, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou d'expertise.

De signer pour représenter la commune de Mériel au sein de l'association « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » : Monsieur Eric Jeanrenaud (titulaire) et Monsieur Christophe Chambelin (suppléant)

• Questions de Madame DOUAY- groupe Mériel Ensemble :

1. **Un point sera-t-il fait prochainement concernant l'étude de circulation menée sur la commune ?
La mise en place de "parkings" adaptés aux vélos électriques est-elle prévue dans ce cadre?**

Monsieur le Maire rappelle que l'ADEME a financé à 70% cette étude et impose dans la mise en place du COPIL, la présence de deux mériellois. Ainsi, ce dernier est composé du maire, des élus en charge du technique, de l'urbanisme et de la police municipale, d'un représentant de l'ADEME, de la directrice des routes du conseil départemental, des responsables des services énumérés précédemment et de deux habitants que sont Monsieur Bruno CERRÉ et Madame Carole GODINOT.

Cette étude présente différentes phases :

- La phase préalable qui s'est achevée en mai 2024 avec une annonce de présentation de la mission et une réunion publique pour collecter les attentes des habitants.
- La phase diagnostic a eu lieu de juin à septembre 2024, comprenant une réunion du COPIL qui s'est tenue le 9 septembre 2024.
- Vient ensuite, une phase de préconisations et de scénarios possibles d'aménagement. La réunion du comité de pilotage avec l'arbitrage de certaines propositions a eu lieu en date du 8 janvier dernier.
- Les prochaines phases résultent dans une nouvelle réunion, entre janvier et avril, du comité de pilotage pour validation des arbitrages. En date du 22 mai 2025, une présentation sera

faite au Conseil Municipal, en présence du prestataire qui co-présentera l'étude de circulation. Une réunion publique sera par la suite programmée.

Monsieur le Maire indique que la collectivité n'en est pas au stade de la mise en place de parkings adaptés aux vélos électriques mais à court terme, et ce aux abords du musée et de la médiathèque, la ville va financer 5 racks à vélo, une borne de recharge pour 2 vélos électriques ainsi qu'un meuble à casque dans le musée.

De plus, des racks à trottinette ont été installés dans toutes les écoles élémentaires de la commune. A moyen terme, le plan Vélo de la CCVO3F va être décliné sur le territoire communal comprenant des parkings vélo couverts pour le collège, le gymnase, le centre-ville, l'école du Centre, l'école Château Blanc et son parc mais également pour l'école Henri-Bertin. Un parking non couvert est également prévu au stade. Ces projets sont déjà actés.

- **Questions de Monsieur NEVE- groupe Élus vigilants :**

- 1. Lors du dernier CM une rencontre avec Idf Mobilité a été évoquée. Celle-ci a-t-elle eu lieu. Pouvez-vous nous faire un retour**

Monsieur le Maire indique que l'intercommunalité a été saisie pour obtenir le point d'entrée à Ile-de-France Mobilités mais la ville reste en attente de réponse. Ce sujet est un point de travail en partenariat avec la CCVO3F.

- 2. La sente des carrières est fortement dégradée. Sans éclairage l'emprunter la nuit devient dangereux. Quand la réfection de cette sente doit-elle être réalisée ?**

Monsieur DUMONTIER complète sa question en indiquant que plusieurs riverains les ont alertés sur le fait que la sente des carrières était fortement dégradée. Après vérification, entre la rue Bel Air et la rue de l'Abbaye du Val, de surcroît peu ou pas éclairée, cela devient dangereux par un état catastrophique.

Monsieur le Maire répond que sur la partie haute, c'est à dire celle qui va des Garennes à la rue de l'Abbaye du Val, il existe deux zones sombres et évoque la possibilité d'implanter deux points lumineux supplémentaires. Le chiffrage de ces travaux est en cours auprès de la société EIFFAGE. A contrario, l'enrobé y est de bonne qualité. Pour la partie basse, dans le sens de la descente de la rue de l'Abbaye du Val jusqu'à la rue du Bel Air, il dit que ce n'est pas du tout éclairé et que l'enrobé tout comme l'éclairage devront être faits. Un chiffrage, qui représentera un coût certain, est en cours par la société EIFFAGE et des bailleurs voiries. A l'évidence cette sente devra être refaite sans pouvoir préciser l'année des travaux.

Monsieur COURTOIS confirme que les chiffrages sont en cours et que celui-ci fera partie des arbitrages qu'il y aura dans le budget définissant les travaux à venir, en fonction de l'enveloppe qui sera donnée sur la voirie.

Monsieur DUMONTIER est heureux que ce dossier avance, parce qu'effectivement la sente, sur la partie basse est bien dégradée.

Monsieur le Maire dit que probablement les mêmes usagers ont dû le saisir sur ce même sujet.

- 3. Peut-on avoir des précisions sur les zones d'accélération des énergies renouvelable sur Mériel ?**

Monsieur DUMONTIER indique que cette question fait suite à une sollicitation sur un sujet qui ne lui était pas tellement connu, qui sont les zones d'accélération des énergies renouvelables. À la suite de cette sollicitation, le groupe a constaté l'existence, sur le site Internet de la Ville de Mériel, d'une page évoquant une concertation publique de ces zones. Il est étonné d'apprendre que cette consultation ait existé entre mai et juin 2024 sans en avoir eu connaissance. De plus, il est indiqué en fin d'article que le Conseil Municipal devait se réunir le 27 juin 2024 alors que la réunion n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire indique que rien n'est prévu. Il explique que le sujet tend aux panneaux solaires et principalement aux éoliennes. Globalement, il dit que l'État recherche de grandes surfaces (de type 1 hectare) pour y implanter du photovoltaïque ou de l'éolienne. Inutile de dire

qu'à Mériel, 66% du territoire est en zone naturelle, totalement sanctuarisé, non compatible avec une forêt de panneaux photovoltaïques. De plus, le territoire ne dispose pas de friches et une absence de foncier disponible. Ces éléments sont la raison pour laquelle aucune délibération n'a été présentée.

En revanche, comme Monsieur CHAMBERT l'a dit à plusieurs reprises lors des différents conseils municipaux, lorsque des particuliers souhaitent installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures, le PLU précise que ça ne doit pas être du côté rue. La commune évidemment accorde des dérogations désormais sur ce type d'installation via un recours gracieux. Monsieur le Maire stipule qu'une étude structurelle d'importance est systématiquement faite sur les bâtiments communaux, c'est-à-dire que l'étude doit certifier que la charpente est calibrée pour accueillir le poids de la toiture en plus des panneaux photovoltaïques. C'est ainsi qu'il peut dire, confirmé par Monsieur COURTOIS, que ce type d'installation sur le gymnase Leduc et l'Espace Rive Gauche est impossible car la structure n'est pas assez solide. Cependant, une étude va être lancée sur le gymnase Breittmayer.

Monsieur COURTOIS précise que le problème réside dans l'obsolescence des bâtiments qui ont déjà entre 20 et 30 ans et que la réglementation sur les surcharges a changé depuis. Donc les bâtiments actuels ne peuvent être surchargés. À la limite, si la ville disposait de vieux bâtiments avec des poutres taillées à l'ancienne, la pose de panneaux photovoltaïques aurait peut-être été possible. En l'état, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire dit donc que n'ayant pas d'espace pour le faire, le sujet n'a pas été délibéré.

Monsieur DUMONTIER dit que si on reprend la carte en pièce jointe de l'article, on voit que l'ensemble de la zone urbanisée de Mériel est favorable au photovoltaïque et une partie près du collège pour des ombrières.

Monsieur le Maire indique que cela va dans le sens qu'il évoquait précédemment. Si les gens veulent, sur leur toiture, poser du photovoltaïque au côté rue, il n'y a pas de problème.

Monsieur COURTOIS précise que cela peut se faire, sous réserve aussi, de ne pas être trop près de l'Abbaye du Val et des bâtiments de France.

Monsieur le Maire précise que pour le moment cela n'a pas porté ses fruits. Il a assisté à une réunion avec Arnaud MONTEBOURG qui porte des projets industriels ou agricoles, à qui il a écrit pour évoquer la proximité entre l'usine de plâtre et les équipements municipaux (ERG, crèche, école Château Blanc, ALSH, la future crèche et un peu plus loin l'EVS et le musée). Ainsi, à 200 mètres à la ronde, se situent 9 bâtiments municipaux et il aimerait qu'une étude soit réalisée afin de connaître les possibilités de récupération de chaleur pour réutilisation dans les installations.

Monsieur NEVE confirme car il travaille dans une forge et une fonderie et que des études sont en cours pour pouvoir chauffer les bâtiments publics proches de ces lieux. Cependant, il est étonné que dans le cadre du projet des énergies renouvelables, les autres communes de la communauté de communes ont présenté des dossiers assez différents de Mériel. Il n'y a pas du tout sur la commune des choses similaires à ce qu'on peut voir de la géothermie. Il demande si c'est une chose qui n'a pas été vue sur Mériel.

Monsieur le Maire répond que la ville ne dispose que de très peu de foncier et demande où cela pourrait être implanté.

Monsieur NEVE dit que la géothermie c'est le sol.

Monsieur le Maire entend bien mais demande une nouvelle fois où.

Monsieur NEVE répond qu'il faut regarder.

Monsieur COURTOIS indique que le problème de la géothermie réside dans le fait de devoir descendre très profondément pour avoir quelque chose d'intéressant ce qui représente un coût assez important. Il indique qu'ayant travaillé pour Melun, toute une partie des travaux a été stoppée à cause de problèmes de corrosion nécessitant des échangeurs en titane ou autres pour pouvoir faire fonctionner. Le coût d'exploitation est bien plus élevé que le coût de chauffe au gaz. Il dit qu'il existe la géothermie profonde pour aller chercher de l'eau chaude mais qu'il est tout aussi possible, par l'intermédiaire de pompes à chaleur ou autre, d'aller récupérer dans les

nappes phréatiques. Ce système pourrait d'ailleurs fonctionner sur des plus petites installations. Peut être qu'en déménageant le centre technique, une étude pourra être envisagée.

Monsieur NEVE demande si on ne peut pas suivre le mouvement avec une ou deux villes qui sont dans la même situation et se sentir plus armés. Il est vrai que tout seul c'est un peu juste.

Monsieur COURTOIS dit que le problème est toujours le même. Lorsque l'on veut faire quelque chose, il faut que le puit soit à proximité.

Monsieur NEVE dit que on ne peut pas le savoir si on n'en a pas cherché. C'est pourquoi, il soumet la mise en place d'un groupe de travail.

Monsieur COURTOIS explique que Mériel n'est pas assez urbanisée pour faire des puits et aller chercher de l'eau en profondeur. De plus, une fois que le puit existe il faut en distribuer l'eau et faire des travaux sur les voiries. Ainsi, cela peut être rentable pour des communes où existent des groupements de logements ou beaucoup d'immeubles concentrés sur une zone.

4. Peut-on avoir connaissance du rapport d'étude de circulation rédigé par le prestataire.

Monsieur DUMONTIER regrette que les groupes d'opposition n'aient pas été sollicités pour participer au COPIL et demande s'il est possible, avant la présentation du 22 mai 2025, de bénéficier du rapport d'étude rédigé par le prestataire.

Monsieur le Maire indique que la collectivité se conforme aux prescriptions de l'ADEME et que la présentation se fera le 22 mai prochain. Le but étant de s'entourer de gens constructifs.

Monsieur NEVE dit que le groupe représente les mériellois et ne comprend pas ce choix de ne pas donner ce rapport en amont.

Monsieur le Maire indique que le document n'est pas un rapport mais que cela est un travail fait en commun et qui continue d'avancer. L'étude de circulation n'est pas une vérité vraie mais elle est un travail qui se co-construit grâce au COPIL. Il attire l'attention sur le fait que les deux mériellois intégrés au COPIL sont présents sur les listes respectives des groupes Revitalisons Mériel et Élus Vigilants.

- **Questions de Monsieur JEANRENAUD- groupe Revitalisons Mériel**

5. Est-il possible d'avoir un point sur l'avancée des travaux prévus avenue Victor Hugo cette année ?

Monsieur le Maire indique que des échanges sont toujours en cours avec le Département sur un déport possible de la piste cyclable. Sans vouloir « spoiler » le travail du COPIL de l'étude de circulation, il indique que la ville s'orienterait sur une piste cyclable parallèle à l'avenue Victor Hugo qui emprunterait la rue du Bas Val Mary. Des dispositifs seraient installés pour « casser » la vitesse afin que les cyclistes circulent en toute sécurité. Ainsi, aucun arbre ne serait coupé avenue Victor Hugo, sachant qu'il répète toujours, que les arbres, les tilleuls souffrent notamment à cause du salage et des coupes en rideaux. Pour exemple, au niveau de la place Jentel, sur les 12 tilleuls existants, 9 étaient malades. Pour chaque tilleul qui mourra, la collectivité le remplacera ; reste à savoir par quelle essence d'arbre la plus adaptée.

Madame DOUAY dit qu'il paraît le tilleul est justement adapté.

Monsieur le Maire indique que la problématique du tilleul est qu'à chaque passage de camion il faudra les couper et/ou les tailler.

Monsieur JEANRENAUD dit qu'il faudrait alors prendre des arbres qui sont greffés, c'est-à-dire avec une hauteur de tronc qui peut, dès le départ, faire 2 mètres à 2.50mètres puis les branches.

Monsieur le Maire confirme que c'est l'idée et qu'il faudra y réfléchir pour des arbres amenés à mourir. En effet, lors d'une requalification de voie, il faudra gratter côté trottoir et rue pour enterrer les réseaux et cela endommagera probablement les racines. Ainsi, le risque de perdre certains arbres existe.

En termes de calendrier, Monsieur le Maire indique, qu'en fonction des contraintes économiques il reste prudent et espère que ces travaux pourront débuter en 2027. En ce qui concerne les logements à 2 niveaux, une consultation a été lancée pour ce projet novateur. Val d'Oise Habitat peine à trouver un industriel qui puisse répondre au cahier des charges. Donc cela pourrait prendre un peu plus de temps que prévu. Il ajoute que ce projet tend à la construction de logements très développement durable, assemblés en usine puis acheminés et posés sur place. Ainsi, la contrainte pour les riverains serait évitée.

Concernant le projet des Garennes 2, Monsieur le Maire indique qu'initialement le projet comportait 125 logements répartis en 5 lots de 53 logements locatifs sociaux et 72 logements en accession à la propriété, Il est dans l'attente d'un possible appel à projet de l'ARS. Initialement il avait été évoqué le projet FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) qui ne permettait pas de comptabiliser du logement SRU. La commande auprès d'HEVEA avait été claire en notifiant que Mériel représentait 66% d'espaces sanctuarisés naturels auxquels il n'était pas question de toucher. Donc seul 33% d'espace pouvait être urbanisé. Il explique qu'il est compliqué pour la collectivité de consacrer 6000 m² à un établissement pour accueillir des personnes en situation de handicap en décomptant 0 logement sur le SRU.

Monsieur JEANRENAUD dit que c'est étonnant ou alors les règles ont changé, parce qu'actuellement, l'établissement dans le haut de Mériel décompte du SRU, sachant qu'au début il n'était qu'un foyer de vie et dorénavant il est également un foyer d'accueil médicalisé.

Monsieur le Maire indique que cet établissement accueillerait 40 résidents avec une dizaine de logements réservés aux personnes vieillissantes permettant de comptabiliser comme 40 logements sociaux. La ville essaie donc de pousser ce dossier. Il a d'ailleurs écrit en ce sens au préfet précisant le souhait de mettre en place un partenariat avec HEVEA, déjà présent sur la commune. C'est ainsi que Monsieur le Maire souhaiterait que ce projet aboutisse, d'autant plus que cet établissement aurait besoin d'un médecin à temps partiel (30%). Il serait donc question de construire avec HEVEA un cabinet médical accueillant un médecin qui dégagerait 70% de son temps de travail pour une clientèle mérielloise. Avec ce projet, la commune passerait à 24% de logements SRU. Il ajoute qu'avec la proximité immédiate du bois des Garennes, le lieu est apaisé. Il précise que la bande des 50 mètres est en dehors du périmètre et qu'elle sera d'ailleurs mise en valeur par la réalisation d'une zone tampon entre la forêt et les futures constructions. Il existera donc une complémentarité des ressources et d'expertise entre les deux établissements Hévéa. Dans le courrier adressé au préfet, il a également été mis en avant, la démarche inclusive de la commune par la formation des équipes municipales sur les problématiques liées au handicap, ainsi que l'adhésion au réseau des villes amicales pour l'autisme.

Pour conclure, ces deux projets sur les Garennes 2 permettent de construire moins de maisons (95 au lieu de 125) en plus de l'EAM.

Monsieur COURTOIS donne une information de dernière minute et indique que suite à sa présence à un comité du SMBO (Syndicat Mixte des Berges de l'Oise), des travaux de remise en état, à hauteur de 50 000 euros, pour renforcer les berges au niveau des canalisations d'eaux usées ont été approuvés.

Prochain Conseil municipal le 27 mars 2025

Le Maire clôt la séance à 21h42.